

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN ETALAGE

DELAI DE TRAITEMENT DE 15 JOURS OUVRES MINIMUM A COMPTER DU TRAITEMENT PAR LES SERVICES - TOUTE DECLARATION ERRONNEE OU INCOMPLETE ANNULERA LE TRAITEMENT ET LE SUIVI DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Avis du service Commerces et	Artisanat :				
Date de validation :	☐ Avis Favorable	☐ Avis Défavorable			
Observation :					
Commerce :					
	Prénom :				
	Représenté par :				
N° de SIRET ou SIREN :					
Obligatoire : joindre photocop	oie du Kbis (ou photocopie pièce d'ider	ntité)			
Adresse					
Code Postal :	Localité :				
Téléphone :					
Courriel*:	@				
*LETTRES CAPITALES					
Adresse personnelle du deman	deur :				
Nom :	Prénom :				
Adresse					
Code Postal :					
Téléphone :					
Courriel*:					
*LETTRES CAPITALES					
Localisation du site concerné p	ar la demande :				
Adresse: Numéro :Exte	ension :				
Surface de l'occupation (en m²)	):				
Pièces jointes à la demande (ol	bligatoire)				
Pour les particuliers : photocop					
Pour les entreprises : photocor	-				
Une attestation d'assurance					
une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers					
Plan de situation 1/10 ou 1/200					
1 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3					

	présente autorisation est		d	
ıa	nrecente alitorication est	accornee solls reserve	all respect des	conditions sillyantes .

- Cette autorisation est annuelle et devra être renouvelée chaque année avant le 31 Décembre de l'année en cours.
- Cette autorisation est accordée à tire précaire et révocable ; celle-ci pourra être retirée à tout moment sur simple injonction de l'Administration sans que le permissionnaire puisse prétendre à aucune indemnité.
- Cette autorisation n'est valable que si l'installation est conforme au plan validé par l'Administration.
- L'installation doit être mise en sécurité et maintenue dans un état de propreté irréprochable.
- L'installation devra être rentrée chaque soir à la fermeture dans l'établissement.
- La circulation des piétons devra être assurée en laissant un passage de 1m20 minimum sur le trottoir.
- Le demandeur devra s'acquitter des droits afférents à l'occupation du domaine public, au tarif annuel en vigueur. Un forfait de 33 € /an est demandé pour toute ouverture et suivi de dossier.

- Toute fraction d'unité, de temps ou de mesure sera co						
<ul> <li>Le permissionnaire devra prendre en permanence toutes les précautions nécessaires pour éviter tout</li> </ul>						
accident dont il demeure seul responsable. Il devra être en conformité avec la législation en vigueur.  - Toute modification de l'occupation du Domaine Public devra être faire d'objet d'une demande écrite à la Direction Générale des Services Techniques – Mairie d'Alfortville – Place François Mitterrand – 94140						
					ALFORTVILLE.	anortvine – Flace François Witterfand – 54140
					ALI ON VILLE.	
Le demandeur s'engage à régler les droits de voirie et	déclare avoir pris connaissance de ses					
obligations.						
Fair à	l a					
Fait à	Le					
Signature :	Tampon de l'Entreprise :					
Signature .	rampon de l'Entreprise .					
Dossier à déposer :						
Direction Générale des Services Techniques						
Centre Technique Municipal - Service Planification Infrastructures						
3 rue du Capitaine Alfred Dreyfus - 94140 ALFORTVILLE						
Tél : 01 49 77 25 56						
Ou à transmettre par courriel : planification.infrastructures@mairie-alfortville.fr						
Cadre réservé au service :						
Date de réception du dossier :						
Observation :						